



CHRS L'ÎLOT THUILLIER



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2023

PROJET ASSOCIATIF DE L'ÎLOT

Nous croyons en l'Homme, en sa capacité à réagir, à se prendre en main lorsqu'il est meurtri, rejeté, en situation de précarité ou d'exclusion.

En nous appuyant sur la volonté et les aptitudes des personnes que nous accueillons, nous voulons les aider à se reconstruire, à se réinsérer dans la société pour autant qu'elles en ressentent le besoin, à se rétablir sur les plans personnel, familial, professionnel, moral et spirituel. Dans le respect de la personne humaine, nous voulons mettre en œuvre, pour le temps nécessaire à chacun, des actions conjuguant professionnalisme et chaleur humaine.

La vocation de L'Îlot est l'accueil et la réinsertion des personnes rejetées par la société et en grande détresse. Nous portons une attention particulière à celles qui font ou ont fait l'objet d'une peine de justice, parmi lesquelles les sortants de prison ou les personnes bénéficiant d'un aménagement de peine, et qui sont bien souvent tenues à l'écart des grands élans de compassion et de générosité.

Ne pouvant satisfaire l'ensemble des besoins et offrir la totalité des services, L'Îlot se concentre sur l'hébergement et l'accompagnement des personnes dans leur démarche personnelle et volontaire visant à retrouver un statut de citoyen et de membre du corps social, notamment par l'accès au logement et à l'emploi.

L'accompagnement inclut des actions d'insertion par l'activité économique. L'association complète ces services en s'appuyant sur les partenaires extérieurs nécessaires à la prise en compte globale des attentes des personnes accueillies.

SOMMAIRE

QUELQUES MOTS SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE.....	4
---	----------

L'ÉTABLISSEMENT	5
------------------------------	----------

1. BIEN PLUS QU'UN HÉBERGEMENT	5
2. L'ÉQUIPE.....	7
3. MOYENS FINANCIERS	10

LE PARCOURS DES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2023.....	11
---	-----------

1. PROFIL DES PERSONNES ACCUEILLIES : UN NOMBRE EN AUGMENTATION	11
2. RÉPARTITION DU PUBLIC PAR TRANCHES D'ÂGE : UNE PRÉSENCE D'ENFANTS À LA HAUSSE	14
3. ENTRÉES ET SORTIES DU CHRS	16
4. ÉTAT DE SANTÉ : UN PARTENARIAT DE QUALITÉ	20
5. SITUATION AU REGARD DE LA JUSTICE : GARDER LE CAP DU PLACEMENT EXTÉRIEUR	22
6. SITUATION AU REGARD DE L'EMPLOI	23
7. SITUATION AU REGARD DU LOGEMENT	27
8. TRANCHES DE VIE	29

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE.....	32
--	-----------

1. ÊTRE PARENT MALGRÉ LES VIOLENCES INTRACONJUGALES	32
2. ATELIERS COLLECTIFS ET BÉNÉVOLAT	34
3. TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL : POURSUIVRE NOTRE ORIENTATION ASSOCIATIVE	36

PERSPECTIVES 2024.....	38
-------------------------------	-----------

INSCRIPTION DANS LA DÉMARCHE QUALITÉ ET ÉVALUATION	38
--	----

MERCI À NOS PARTENAIRES	40
--------------------------------------	-----------

QUELQUES MOTS SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE

L'année 2023, c'est :

- ✓ 20 262 nuitées assurées ;
- ✓ 10 604 repas et petits déjeuners distribués ;
- ✓ 2 920 d'heures d'accompagnement social ;
- ✓ 29 sorties et accompagnements en lien avec la culture et accès aux loisirs.

Que dire, si ce n'est qu'il s'agit encore d'une année faite de réussites et d'échecs, de joie et de tristesse, d'arrivées et de départs...

Une fois de plus, nous avons été témoins de la stigmatisation de ceux que le contexte social qualifie de « personnes marginalisées », avec un cheminement complexe vers la réinsertion.

Ils étaient plusieurs à avoir poussé la porte de notre établissement. Ils étaient plusieurs à avoir le regard perdu, ils étaient plusieurs à être « hors parcours » ...

Femmes au visage attristé, enfants au regard apeuré, c'était le quotidien du CHRS Thuillier courant 2023.

Pourtant, derrière chaque visage, il y a une histoire de vie qui vaut la peine d'être vécue et racontée.

Pourtant, derrière chaque jouet oublié dans les couloirs, il y a un enfant qui mérite un avenir plus radieux.

Aujourd'hui, en regardant dans le rétroviseur de l'année écoulée, nous pouvons dire avec certitude que notre combat au quotidien pour ramener de l'espoir sur ces visages, pour faire preuve d'empathie et de non-jugement, fait partie intégrante d'une reconstruction et de la possibilité de croire, à nouveau, en l'être humain.

Car nous espérons, avec Jean-Jacques Rousseau, que « *l'homme est naturellement bon* » ...

Zungir GOMBESSA
Responsable d'établissement

L'ÉTABLISSEMENT : LE CHRS THUILLIER

Situé dans un quartier paisible à proximité du centre-ville d'Amiens, le Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) Thuillier rejoint les missions et les valeurs portées par l'association L'Îlot : permettre la réinsertion de personnes qui ont connu la prison, font l'objet d'une mesure d'aménagement de peine ou se trouvent en situation de détresse ou d'exclusion sociale. Pour assurer ces missions, L'Îlot est propriétaire d'un ancien couvent dont l'architecture rappelle l'histoire du quartier, avec ses 2 000 mètres carrés habitables entièrement rénovés qui permettent aux personnes accueillies de profiter de la sérénité du lieu.

1. Bien plus qu'un hébergement

Le CHRS Thuillier accueille des personnes d'origines et de cultures diverses qui ont des parcours de vie et des problématiques familiales ou médicales très variés, mais aussi certains dénominateurs communs :

- ✓ l'isolement ;
- ✓ la rupture du lien social ;
- ✓ la perte de l'estime de soi ;
- ✓ l'expulsion de leur logement précédent ;
- ✓ la fragilité relationnelle ;
- ✓ des addictions, des maladies et/ou un suivi médical.

L'établissement offre 65 places pour un accompagnement global, réparties essentiellement sur deux dispositifs.

- ✓ CHRS : 48 places.
- ✓ Urgence : 17 places dont 5 places d'urgence stabilisée.

C'est le seul établissement d'Amiens à accueillir des couples en urgence. Le fonctionnement est semi-collectif puisque chaque famille dispose d'un logement équipé, avec cuisine, sanitaire individuel et chambre.

Pour permettre d'accompagner au mieux les résidents, l'établissement Thuillier est composé d'une équipe pluridisciplinaire : responsable d'établissement, travailleurs sociaux, apprentis en alternance, stagiaires, agents d'accueil, veilleurs de nuit, agents d'entretien et ouvriers qualifiés. Cette équipe est fonctionnelle 24 heures sur 24 et 365 jours par an. L'établissement bénéficie d'une présence et d'un encadrement à tout moment de la journée et de la nuit.

Le rôle de l'équipe est d'assurer le bon entretien et la sécurité de l'établissement, l'accompagnement et la sécurité des résidents, mais également de veiller au suivi régulier et homogène de la situation des personnes accueillies, la continuité de service s'exerçant nuit et jour.

L'accueil s'effectue sous une forme inconditionnelle par solutions d'hébergement : hébergement d'urgence, hébergement de réinsertion sociale, lits halte soins santé*.

Toute personne accueillie au sein de l'établissement fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement par un travailleur social, qui se concentre principalement sur trois axes :

- ✓ l'insertion sociale et l'accompagnement administratif (rétablissement des droits sociaux et de la situation administrative) ;
- ✓ l'insertion professionnelle (recherche d'emploi ou de formation) – à cet effet, l'Îlot complète ce parcours d'insertion en proposant des Ateliers et chantiers d'insertion (ACI) qui emploient, forment et accompagnent vers la reprise d'une activité professionnelle les personnes sortant de prison ou éloignées de l'emploi ;
- ✓ l'insertion par le logement (établissement et régularisation des demandes et des droits au logement ou à l'hébergement).

Ce CHRS dispose d'un agrément lui permettant d'accueillir un public très particulier, car l'entrée est sécurisée : les femmes victimes de violences ou sortant de prison ; les femmes seules ou avec enfants ; les couples seuls ou avec enfants ; les hommes, mais uniquement dans le cadre de l'exercice effectif d'un droit de visite et d'hébergement de leurs enfants.

(*) Il s'agit de quatre logements mis à la disposition de ce service et dont la gestion est effectuée par le CHRS Les Augustins.

2. L'équipe du CHRS Thuillier

L'équipe pluridisciplinaire est composée de 10 salariés chargés de gérer 30 logements dans l'établissement.

1) Les travailleurs sociaux

L'équipe des travailleurs sociaux du CHRS Thuillier est mixte et composée de deux assistants sociaux et de deux éducateurs spécialisés. Ces quatre travailleurs sociaux travaillent à temps plein. Leurs formations respectives sont complémentaires, et ils sont chargés d'assurer l'accompagnement social, administratif, l'insertion professionnelle et par le logement des résidents. Chaque travailleur social est le référent, en moyenne, de 7 ou 8 familles.

Le rôle du référent est caractérisé par la diversité des tâches qui lui incombent, ce qui constitue la richesse de son activité professionnelle :

- ✓ assurer un entretien de préadmission pour accorder une suite favorable, ou défavorable, à l'orientation de la personne par le SIAO en fonction des critères de composition familiale et des conditions d'accueil de l'établissement ;
- ✓ assurer un second entretien d'admission avec le responsable de l'établissement (visite d'admission et présentation de l'établissement) ;
- ✓ réaliser durant tout le séjour de la personne l'accompagnement socio-éducatif (administratif, hébergement et logement, emploi, santé).

Ce travail d'accompagnement tient compte des obligations relatives aux conditions de fonctionnement du CHRS, à savoir traiter les documents suivants :

- ✓ la transmission du Livret d'accueil ;
- ✓ l'établissement du contrat de séjour ;
- ✓ la prise de connaissance du règlement de fonctionnement ;
- ✓ l'établissement du Projet d'accompagnement individualisé ;
- ✓ la demande d'admission de prise en charge ;
- ✓ le bilan social tous les 3 ou 6 mois avec, si besoin, la motivation de la demande de renouvellement de séjour, à adresser à la Direction départementale de l'emploi, du travail et de la solidarité (DDETS) ;
- ✓ les documents de fin de prise en charge lors du départ du résident ;
- ✓ les attestations d'hébergement ;
- ✓ les tableaux de suivi mensuels.

Outre ces activités administratives, le suivi quotidien des résidents fait également partie de sa charge de travail :

- ✓ les entretiens réguliers avec les résidents pour les accompagnements ou la mise à jour du projet d'accompagnement ;
- ✓ les entretiens de recadrage lors de problèmes de comportement ;
- ✓ la présence physique à l'accueil pour assurer et sécuriser les entrées et les sorties de l'établissement (en l'absence des agents d'accueil) ;
- ✓ la gestion des 12 personnes du dispositif d'urgence 115 ;
- ✓ la distribution des repas ;
- ✓ la gestion des temps collectifs, des activités et du bénévolat ;
- ✓ les besoins quotidiens des personnes, les demandes de renseignements, les sollicitations quotidiennes relatives au fonctionnement de l'établissement ou de l'équipe ;
- ✓ la gestion de la salle média/TV ;
- ✓ le contrôle des tâches ménagères collectives accomplies par les résidents ;
- ✓ la vigilance concernant le respect des règles de comportement par les résidents...

Les travailleurs sociaux font des roulements afin de garantir une présence sur place de 8 heures à 22 h 15 et ce, 7 jours sur 7.

Dans leur activité professionnelle, les travailleurs sociaux sont accompagnés par les agents d'accueil, les veilleurs de nuit, l'agent d'entretien et l'ouvrier qualifié.

2) Les agents d'accueil

Les agents d'accueil sont au nombre de deux sur 1,5 équivalent temps plein (ETP). Ils sont chargés de tenir le bureau d'accueil et d'accomplir les tâches suivantes : accueil téléphonique, accueil physique avec pointage des entrées et sorties des résidents, transmission des informations entre les membres de l'équipe et les résidents, mobilisation des résidents pour les activités, commande des repas, gestion de la laverie, gestion des stocks de matériel, de fournitures, de kits d'hygiène ou de kits alimentaires.

3) Les surveillants de nuit

L'équipe du CHRS Thuillier est composée de deux veilleurs de nuit (2 ETP) . Ils sont chargés de couvrir quotidiennement les plages horaires de 22 h 15 à 8 heures. Ils doivent travailler en étroite collaboration avec l'équipe de jour. Cette collaboration se traduit par l'utilisation d'un

cahier de liaison comprenant l'ensemble des informations importantes de la journée et d'un cahier des veilleurs de nuit faisant état de la sécurisation de l'établissement et des résidents durant la nuit ainsi que toute information importante liée à un problème de comportement d'un résident.

4) L'agent d'entretien et l'ouvrier qualifié

L'agent d'entretien réalise 0,5 ETP sur le CHRS Thuillier et l'ouvrier qualifié, 0,3 ETP.

L'agent d'entretien est chargé d'intervenir sur l'ensemble de l'établissement : bureaux, espaces communs, cuisine, lingerie. L'ouvrier qualifié est chargé de contacter les prestataires extérieurs et les artisans pour effectuer les grosses réparations ou les grosses interventions. Il est également chargé de l'entretien de la cour et du jardin et effectue les menues réparations dans les logements ou dans les espaces communs du CHRS.

3. Moyens financiers

Les charges d'exploitation représentent environ 908 396 €, qui se répartissent comme suit :

- Frais de personnel : 68 %
- Achats/fluides : 8,6 %
- Services extérieurs/locations mobilières : 4,4 %
- Repas : 3,4 %
- Amortissements : 11,8 %
- Autres charges/taxes : 3,8 %

Pour couvrir ces charges, L'Îlot a eu recours à trois sources de financement :

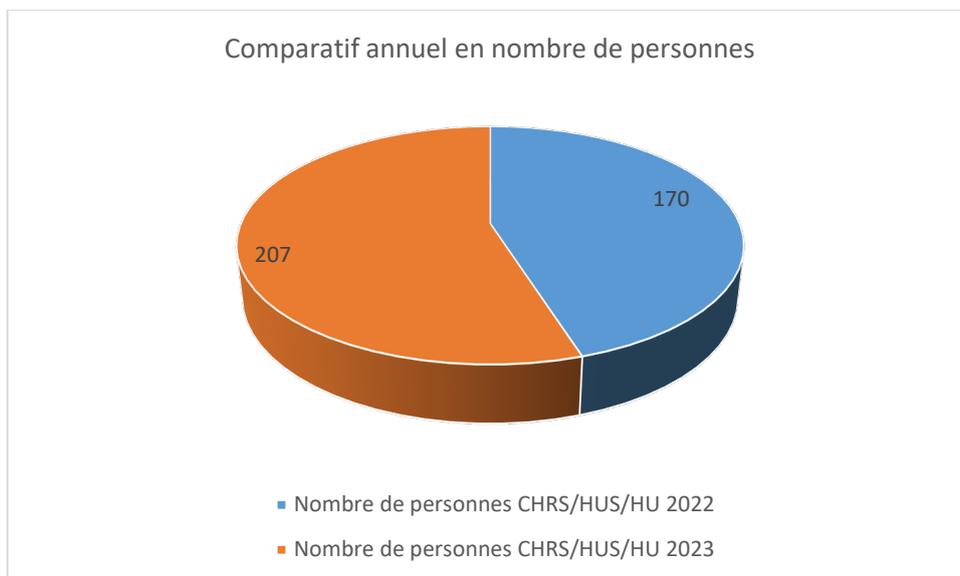
- Subventions publiques : 90 %
- Participation des personnes : 2 %
- Fonds propres de l'association et dons : 8 %

LE PARCOURS DES PERSONNES ACCUEILLIES

1. Profil des personnes accueillies : un nombre en augmentation

L'année 2023 nous permet de poser un constat : le taux d'occupation a évolué pour l'ensemble des dispositifs. En 2023, l'établissement a accueilli 89 personnes sur les dispositifs de CHRS et d'urgence stabilisée et 118 personnes sur le dispositif d'urgence 115, soit un total de 207 personnes contre 170 en 2022, soit une augmentation de 22 %, qui s'explique par une fluidité et une rotation plus importante sur le dispositif de l'hébergement d'urgence.

Évolution entre 2022 et 2023 du nombre de personnes accueillies



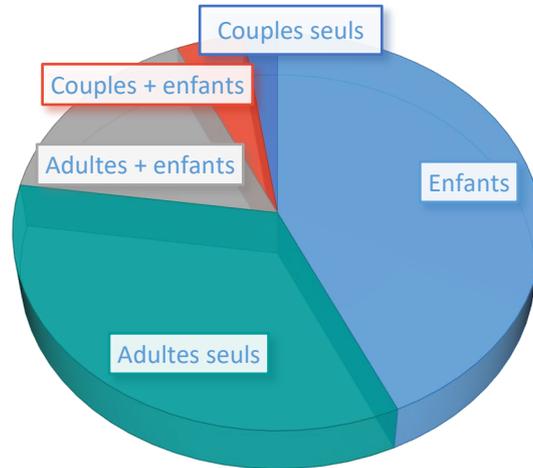
Répartition des personnes arrivées en 2023 en fonction de la composition familiale et du sexe

En 2023, nous avons également procédé à 47 admissions au sein du CHRS Thuillier. La composition familiale des personnes arrivées en 2023 a été la suivante :

- ✓ 1 couple seul (4 %) ;
- ✓ 15 adultes seuls ;
- ✓ 2 couples avec enfants (8,5 %) ;
- ✓ 7 adultes avec enfants.

Soit au total 28 adultes et 19 enfants (40 %).

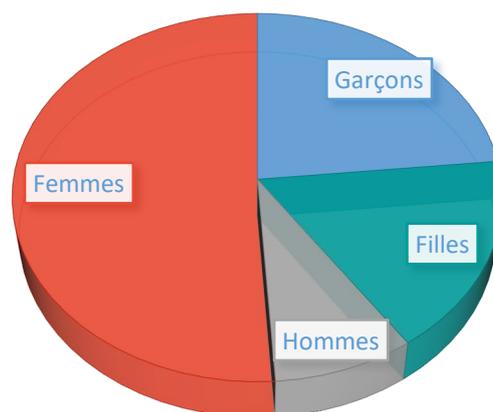
COMPOSITION FAMILIALE DES PERSONNES ARRIVÉES EN 2023



Parmi ces personnes arrivées en 2023, on comptait :

- ✓ 11 garçons (23.5 %) ;
- ✓ 8 filles (17 %) ;
- ✓ 4 hommes (8,5 %) ;
- ✓ 24 femmes (51 %).

RÉPARTITION PAR SEXE DES PERSONNES ARRIVÉES EN 2023

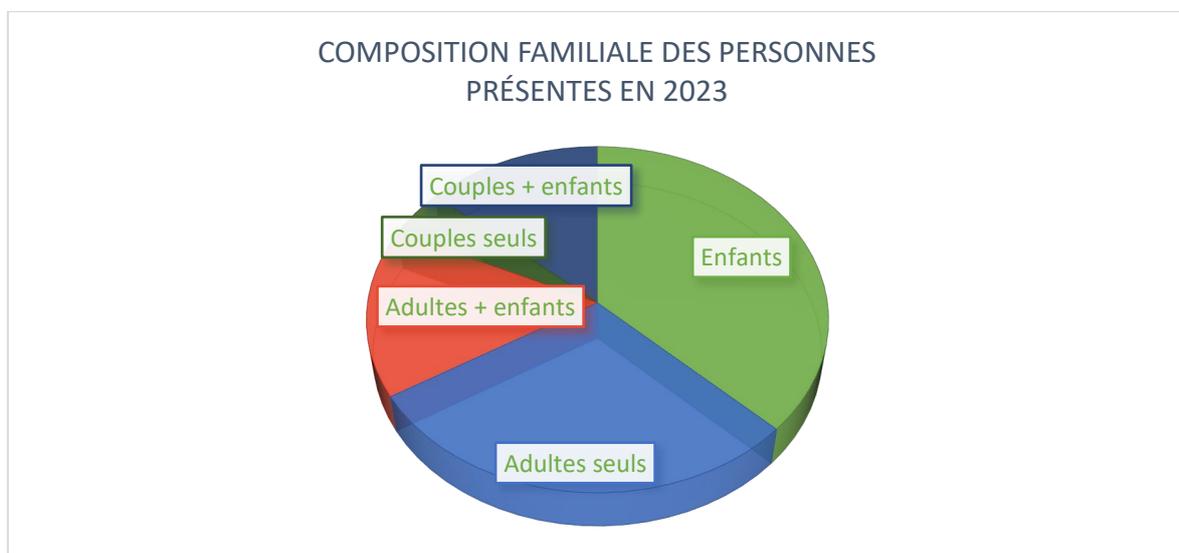


**Répartition des personnes présentes en 2023
en fonction de la composition familiale et du sexe**

Au cours de l'année 2023, 89 personnes ont été présentes sur le dispositif du CHRS, soit une augmentation de 7,2 % par rapport à l'année 2022.

On constate que la répartition de la composition familiale était sensiblement identique à celle des personnes arrivées au cours de l'année 2023, à savoir :

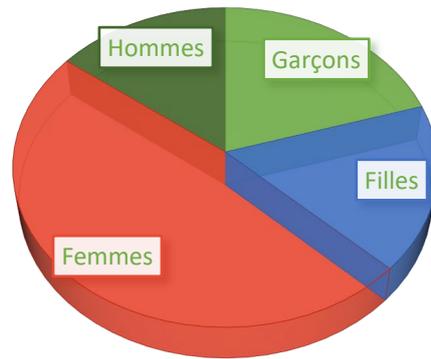
- ✓ 33 enfants (37 %) ;
- ✓ 26 adultes seuls (29 %) ;
- ✓ 14 adultes avec enfants (15 %) ;
- ✓ 2 couples seuls (4 %) ;
- ✓ 6 couples avec enfants (15 %).



On retrouve une présence féminine plus importante, puisque le CHRS Thuillier dispose d'un agrément lui permettant d'accueillir un public spécifique : femmes célibataires isolées, femmes avec enfants, femmes victimes de violences, femmes bénéficiant d'un aménagement de peine ou sortant de prison.

De manière exceptionnelle, cet agrément est étendu aux hommes qui sont en couple – avec ou sans enfants – ou aux hommes qui exercent un droit de visite et d'hébergement effectif à l'égard de leurs enfants. Les hommes accueillis dans ce cadre sont parfois des sortants de prison qui souhaitent reprendre contact avec leurs enfants alors qu'ils sont soit en placement extérieur (PE), soit munis d'un bracelet électronique (DDSE), dans le cadre d'un aménagement de peine.

RÉPARTITION PAR SEXE DES PERSONNES PRÉSENTES EN 2023

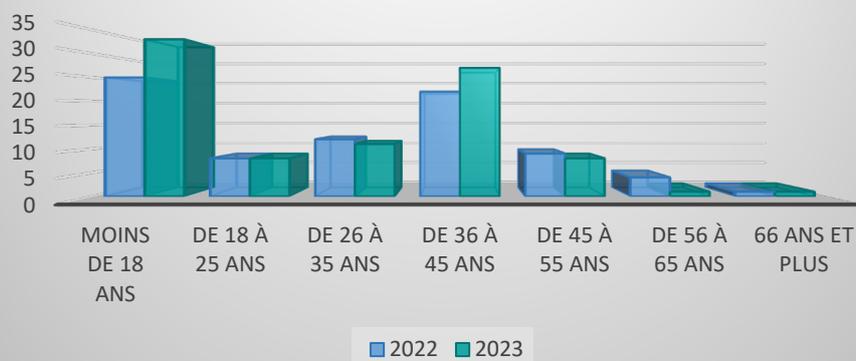


2. Répartition du public par tranches d'âge : une présence d'enfants à la hausse

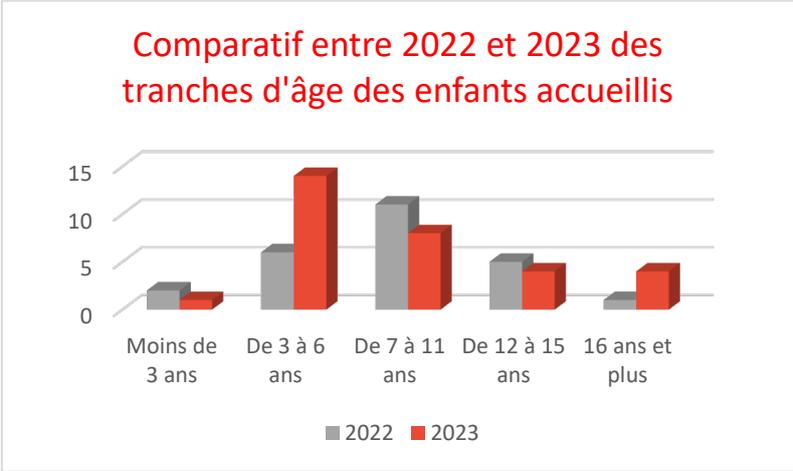
On remarque une évolution de la population par tranches d'âge entre 2022 et 2023. Une augmentation sensible du nombre d'enfants, qui passe de 25 à 33, soit une augmentation de 32 %, une stabilité des 18-25 ans ainsi que des 26-35 ans et des 36-45 ans.

Ces chiffres sont à mettre en corrélation avec l'accueil de femmes avec enfants mais également de couples avec enfants, qui augmentent sensiblement. On peut observer une baisse des 66 ans et plus, puisque au cours de l'année 2023 ont été trouvées des solutions de placement dans des établissements pour personnes âgées, qui correspondaient mieux à leur profil.

Évolution entre 2022 et 2023 du public accueilli, par tranches d'âge



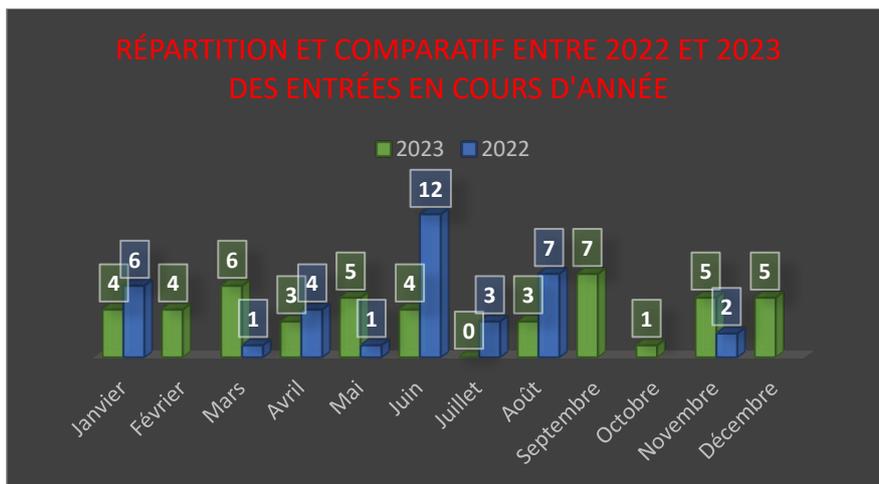
En 2023, on constate une nette augmentation de la tranche d'âge des 3-6 ans et des plus de 16 ans, et une baisse évidente des moins de 3 ans et des 7-11 ans.



3. Évolution des entrées et des sorties entre 2022 et 2023

De nombreuses entrées ont été réalisées à partir du second trimestre 2023 afin de compléter les logements vacants. En revanche, il y a eu un ralentissement lors du dernier trimestre de l'année, car les personnes arrivées en début d'année devaient nécessairement stabiliser leur situation avant d'envisager un autre parcours de vie.

Les entrées évoluent avec des variables selon les années et les enjeux de la politique du logement, de manière générale.



Nous pouvons également constater des variations du nombre de sorties avec une concentration de manière trimestrielle.

Ces mouvements du public sont en étroite corrélation avec la prolongation de la durée de prise en charge, qui s'élève en 2023 à 11,2 mois.



Le dispositif d'hébergement d'urgence

L'établissement dispose de 17 places d'hébergement d'urgence, dont la composition est la suivante : 12 places d'urgence dites « 115 » et 5 places d'urgence stabilisée.

Sur ce dispositif, l'accueil est immédiat et réservé aux femmes seules. Il permet à ces femmes qui sont en situation d'urgence, sans domicile, errant dans les rues, de bénéficier de prestations totalement gratuites et notamment d'un hébergement dans des logements meublés disposant d'une cuisine et de sanitaires, en colocation de 2 à 4 personnes.

L'établissement fournit des kits d'hygiène et des kits alimentaires pour les personnes sur des places de mise à l'abri et de l'urgence stabilisée sans ressources. Il propose le petit déjeuner ainsi qu'un plateau-repas par jour, chaque soir, à celles qui le souhaitent.

Les femmes accueillies sur ce dispositif sont le plus souvent des demandeuses d'asile en attente de places en CADA, des femmes ayant aucune possibilité d'être régularisées, de jeunes femmes en rupture avec leur milieu familial, des femmes souffrant d'addictions ou rencontrant des difficultés psychologiques ou psychiatriques, des femmes qui viennent de faire l'objet de violences...

Ces 12 places d'urgence sont gérées par le dispositif 115. Il s'agit d'une plateforme de premier accueil dont le numéro de téléphone est le numéro d'urgence sociale. L'appel au 115 est gratuit d'un poste fixe ou d'un portable, tous les jours de l'année, y compris les week-ends et jours fériés, 24 heures sur 24. On peut composer ce numéro si l'on est une personne ou une famille cherchant des informations ou rencontrant des difficultés sociales telles que l'absence ou la perte de logement, les violences conjugales...

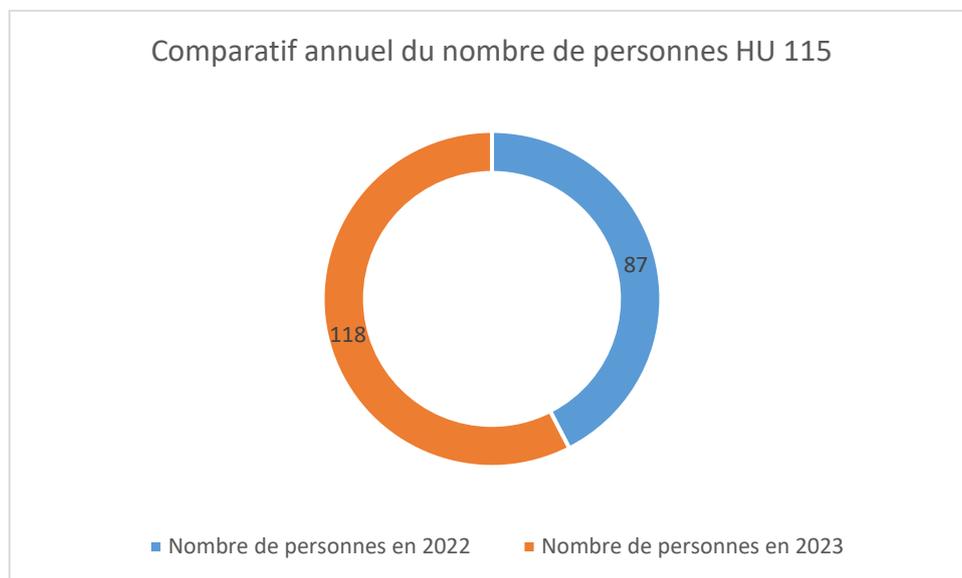
Il est également possible de prendre contact avec le 115 si l'on est un citoyen désireux de signaler une situation de détresse, lors des grands froids notamment, pour trouver un hébergement à une personne dans la rue, ou si l'on est un professionnel souhaitant une information ou un conseil.

Le correspondant évalue alors avec vous la situation, vous informe et, au besoin, vous oriente vers les dispositifs et services d'urgence sociale. Il pourra se mettre en lien avec différents organismes tels que le Samu social, les équipes mobiles, les services sociaux ou les associations.

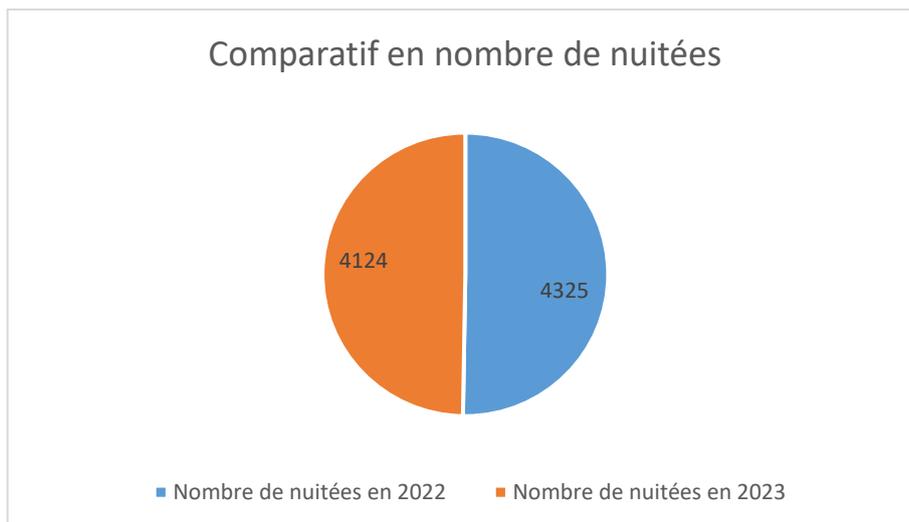
Sur ce dispositif d'urgence 115, l'accompagnement n'est pas assuré par l'équipe de travailleurs sociaux de l'établissement mais plutôt par les travailleurs sociaux du 115. Toutefois, l'équipe du CHRS Thuillier réalise un entretien à l'arrivée des hébergés pour faire un point sur leur situation et les orienter en cas de besoin.

Les 5 places restantes (urgence stabilisée) sont attribuées à des femmes régularisées qui souhaitent être accompagnées par notre établissement. Les places stabilisées sont, en quelque sorte, un tremplin pour intégrer une place en CHRS.

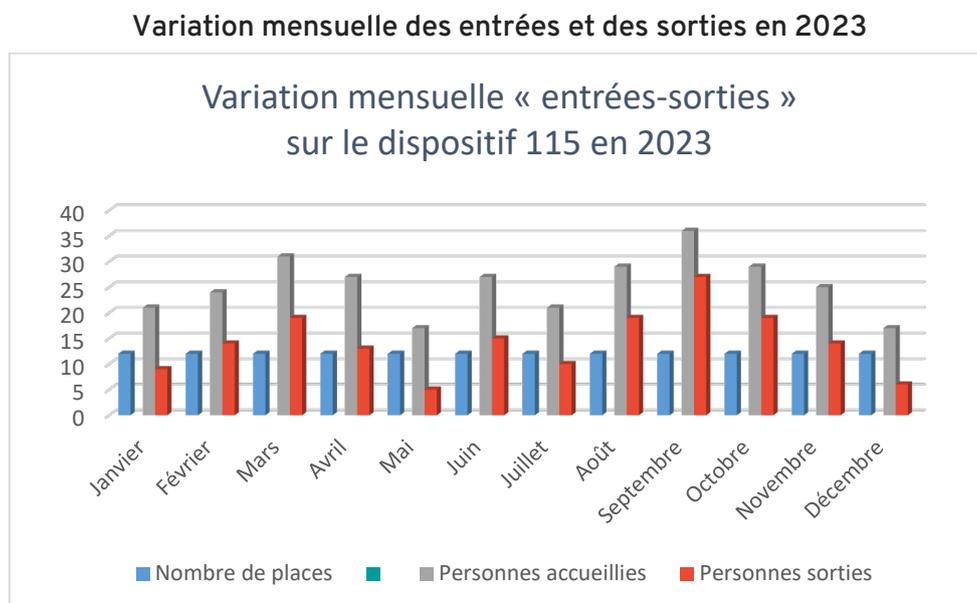
Comparatif entre 2022 et 2023 du nombre de personnes sur le dispositif d'urgence 115



Comparatif entre 2022 et 2023 du nombre de nuitées sur le dispositif d'urgence 115



Courant 2023, les places mises à disposition du 115 ont permis à 118 personnes, pour un total de 4 124 nuitées, d'être accueillies au sein de notre établissement. On constate que le nombre de nuitées a subi une variation en 2023, notamment en termes de taux d'occupation : 94,15 % en 2023 contre 98,74 % en 2022, soit une baisse de 4,59 %. Ce phénomène s'explique par une suroccupation courant 2022, avec la mise à disposition de deux places 115 supplémentaires, par un manque d'orientation de la part du 115, mais également par une présence non honorée de la part des personnes orientées en 2023. En revanche, le nombre de personnes accueillies courant 2023 a augmenté de 35,6 % par rapport à l'année 2022, ce qui témoigne d'une fluidité plus importante.



Le taux de rotation, quant à lui, représente une moyenne de 55,92 % avec une présence de 34 nuitées par personne.

4. État de santé : un partenariat de qualité

Les parcours de vie qu'ont connus les personnes que nous accueillons sont parfois à l'origine de problèmes de santé : troubles psychiatriques, addictions, pathologies diverses.

Pour aider ces personnes à trouver des réponses à leurs questions et ainsi favoriser les projets d'insertion sociale et professionnelle en apaisant leurs maux, le CHRS Thuillier travaille en étroite collaboration avec les partenaires du soin : les Centres médico psychologiques (CMP), le Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), l'association Le Mail (addictologie), l'Équipe mobile psychiatrique de prévention et d'accès aux soins (EMPPAS), l'Équipe spécialisée de soins infirmiers précarité (ESSIP), le centre d'addictologie SÉSAME...

L'accès aux soins psychologiques ou de désintoxication est, le plus souvent, une étape difficile, voire un frein au parcours d'insertion sociale ou professionnelle de certains hébergés. Les personnes accueillies peuvent bénéficier d'un accompagnement progressif en ayant recours, même sur place dans un premier temps, aux professionnels des équipes médicales, ainsi qu'à l'équipe mobile de l'EMPASS, qui se déplace régulièrement pour les adultes. Il appartient ensuite à chacun d'engager ou non une réflexion personnelle en favorisant un suivi régulier sur le long terme.

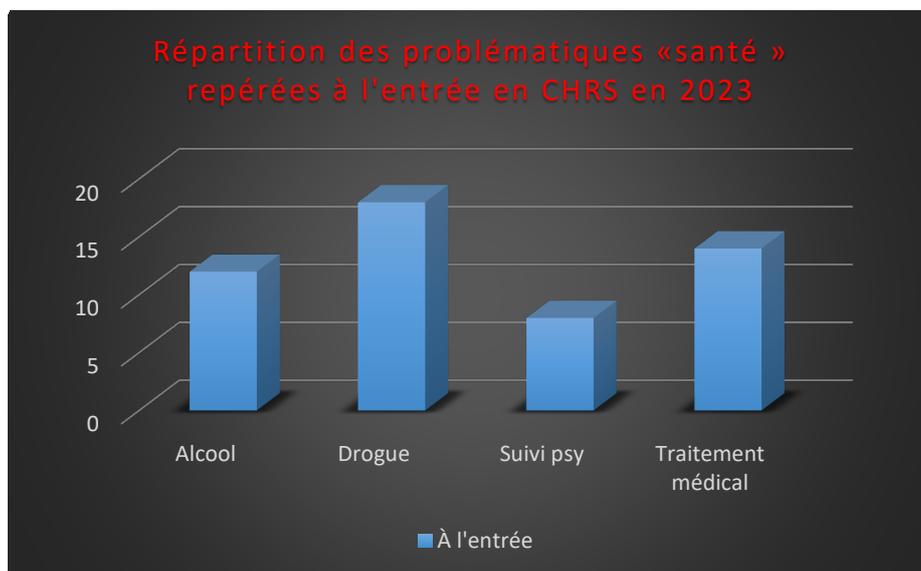
Nous favorisons également l'accès aux soins par l'intermédiaire des partenaires et organismes locaux suivants.

- ✓ *Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) et Centre de prévention et d'exams de santé (CPES).* Nous menons un travail de partenariat avec la CPAM afin de faire bénéficier nos usagers d'un examen global de prévention une ou deux fois par an. Ce bilan a pour but de remobiliser les personnes accueillies sur leurs problématiques médicales et ainsi de prioriser les démarches de soin par la suite. Ce partenariat se poursuit et se renforce avec le temps. Une convention entre le pôle précarité de la CPAM et notre structure a été établie afin de faciliter l'instruction ou le renouvellement des droits à la couverture sociale. Ce partenariat est un outil précieux à notre accompagnement que nous avons pu entretenir et préserver cette année.
- ✓ *Les suivis spécialisés pour les conduites addictives.* Les conduites addictives représentent une grande partie des difficultés de notre public. Régulièrement, nous orientons vers le CSAPA et l'association Le Mail les personnes qui souhaitent aborder cette problématique.
Par ailleurs, un temps d'échange collectif avec une intervenante de l'association Le Mail est organisé chaque mois au sein du CHRS. Ce temps permet aux résidents qui le

souhaitent d'échanger avec un professionnel de l'addiction sur un temps qui se veut convivial et informel afin de favoriser l'émergence de la parole, et pour certains, l'accès aux soins en addictologie.

- ✓ *Lits halte soins santé.* Nous mettons à la disposition de cette unité de L'Îlot quatre appartements afin d'accueillir les femmes nécessitant des soins relevant d'une équipe sociale et paramédicale. Un travail de collaboration et de proximité entre les deux équipes permet un accompagnement efficient des personnes accueillies, dans un cadre apaisant et apaisé.
- ✓ *Équipe spécialisée de soins infirmiers précarité.* Un travail de collaboration a également été mené avec l'ESSIP afin que les résidents sans ressources puissent bénéficier de soins infirmiers à moindre coût (traitement antiparasitaire, douches, hygiène, soins de la peau...).

Par ailleurs, nous pouvons constater que les problématiques liées à l'alcool et aux diverses drogues restent assez élevées au sein de la population accueillie.



5. Situation au regard de la justice : garder le cap du placement extérieur

Placement extérieur

Nous portons une attention particulière au public justice, qui souligne les valeurs et les fondements de notre association. C'est pourquoi nous avons souhaité favoriser leur accueil au sein de notre structure afin de leur apporter un cadre sécurisant et un accompagnement social personnalisé.

En 2023, notre lien avec l'administration pénitentiaire, et plus particulièrement avec les CPIP des différents centres de détention, continue de se renforcer, notamment autour des possibilités d'accueil des femmes en mesure de placement extérieur. En effet, nous nous sommes rendus deux fois au centre pénitentiaire de Beauvais pour rencontrer 4 femmes ayant le projet d'intégrer notre établissement dans le cadre d'un placement extérieur.

Ainsi, l'une d'elles a pu intégrer notre structure en décembre 2023 pour un placement extérieur d'un mois et demi. Trois autres accueils sont prévus en 2024, échelonnés selon les dates de sortie prévisionnelles des femmes qui en ont fait la demande.

Nous continuons donc à faire évoluer notre partenariat avec l'administration pénitentiaire dans le but de permettre à un plus grand nombre de femmes sous main de justice de bénéficier des aménagements de peine auxquelles elles peuvent prétendre.

L'accueil du public justice s'effectue en amont de la sortie afin de mieux la préparer. Nous favorisons les rencontres en détention ou dans le cadre d'une permission de sortie afin d'établir un premier lien avec la personne. C'est ce qu'on appelle l'entretien de préadmission. Cette première prise de contact est essentielle. Elle permet à la personne incarcérée de se projeter davantage, d'échanger sur son projet et ses attentes en matière de réinsertion.

Cet entretien nous permet, dans un premier temps, de déterminer si la situation du ou de la détenu(e) correspond bien aux critères d'accueil de l'établissement et, dans un second temps, de lister les démarches prioritaires à prévoir avant la sortie, telles que la reprise de soins, la prescription d'un traitement de substitution et/ou le suivi psychologique, les informations relatives au fonctionnement de l'établissement. Notre expérience nous a permis de constater que l'absence de soins à la sortie de détention peut parfois s'avérer très complexe et mettre en échec l'insertion de la personne accueillie. C'est pourquoi nous travaillons avec anticipation certains axes de l'accompagnement.

Nous avons organisé des rencontres régulières avec les personnels pénitentiaires d'insertion et de probation afin de permettre aux acteurs judiciaires de repérer notre établissement.

Nous accueillons le public sous différents régimes :

- ✓ travail d'intérêt général ;
- ✓ mise en liberté ;
- ✓ libération conditionnelle ;
- ✓ placement sous surveillance électronique ;
- ✓ placement extérieur.

Bien que l'accueil du public justice représente une faible part des personnes accueillies au CHRS Thuillier, nous réaffirmons notre volonté de faire évoluer positivement le nombre de ces accueils. Dans le cadre du plan stratégique de l'association, un groupe de travail mène une réflexion à ce sujet.

6. Situation au regard de l'emploi

En 2023, le partenariat avec France Travail (ex-Pôle Emploi) a été maintenu. Les personnes accueillies ont bénéficié d'un accompagnement adapté à leurs capacités et à leurs compétences :

- ✓ orientation vers des ateliers tels que « Savoir-être, savoir-faire » ;
- ✓ positionnement sur des sessions de formation de Dynamique vers l'emploi (DVE) ou de Français langue étrangère (FLE), etc.

Parallèlement, grâce à la collaboration de la Conseillère insertion professionnelle (CIP) dépendant des ateliers d'insertion de Montières, les résidents ont pu travailler sur les activités suivantes :

- ✓ tests savoirs de base (21 personnes ont bénéficié de ces tests, qui permettent de déterminer des possibilités d'orientation professionnelle) ;
- ✓ rédaction de CV ou de lettres de motivation et préparation à des entretiens d'embauche ;
- ✓ transmission d'informations sur les annonces et les procédures de recrutement ;
- ✓ orientation vers des formations adaptées ;
- ✓ mise en relation des résidents avec des employeurs lorsqu'ils se sentent prêts.

La mutualisation se fait en interne, et l'accompagnement par la Conseillère en insertion professionnelle au sein du CHRS vient compléter celui de l'équipe éducative. Il est personnalisé et vise à permettre aux résidents qui se sentent prêts et qui le souhaitent d'élaborer un projet

professionnel, de se projeter dans un avenir professionnel et de s'inscrire dans un parcours d'accès à l'emploi dans un délai parfois court, quand d'autres nécessiteront un temps plus long. Cette construction se fait pas à pas, sans suivre un schéma commun à tous mais en essayant au contraire, autant que possible, de s'adapter à chacun et de prendre en compte son parcours de vie, ses difficultés et ses contraintes.

Durant l'année 2023, ce sont 11 personnes qui ont été suivies dans ce cadre, pour un total de 33 entretiens individuels menés.

Cet accompagnement visait à :

- ✓ l'investissement dans la construction d'un parcours d'accès à l'emploi grâce à une réflexion autour du projet professionnel, en définissant ses étapes ;
- ✓ l'appropriation des outils indispensables à la recherche d'emploi ou de formation (CV, lettres de motivation, mise à jour de l'espace personnel France Travail...).
- ✓ la recherche des solutions de formation requises par le projet, la recherche et la réponse à des offres d'emploi, le contact avec des organismes de formation, des entreprises, des structures d'emploi temporaire ou d'insertion par l'activité économique;
- ✓ la participation à des sessions de recrutement (formation ou emploi) et l'obtention d'entretiens avec des entreprises du secteur aidé ou traditionnel (Humando, Interinser, Les Astelles, La Citadelle, Veolia...);
- ✓ l'entrée en formation certifiante (préparation à des titres professionnels de niveau V) ou à des contrats de travail (intérim, CDDI, CDD, voire CDI).

Sur ces 11 résidents accompagnés en 2023, 8 ont accédé à l'emploi et/ou à la formation.

Emploi :

- ✓ 2 CDDI contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI) ;
- ✓ 2 contrats d'intérim.

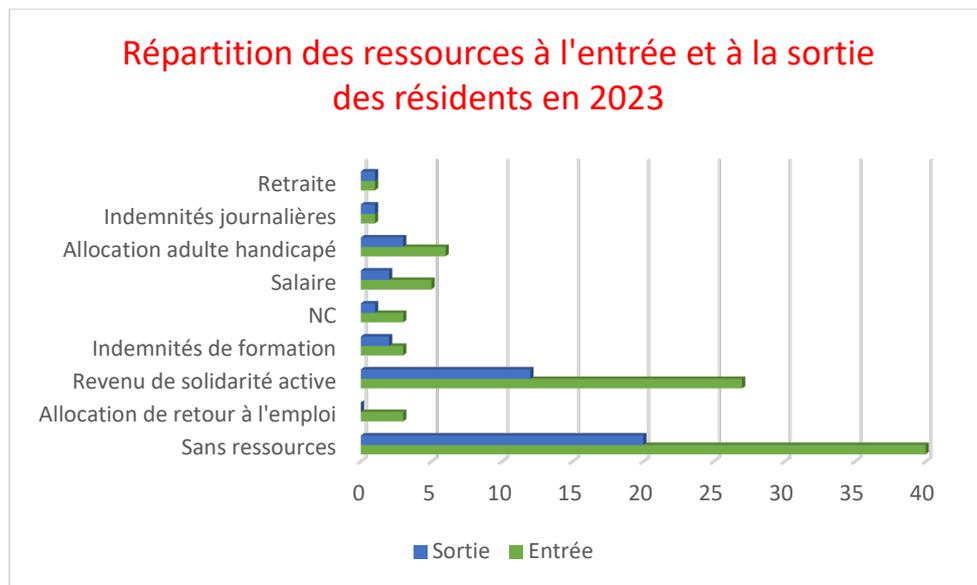
Formation :

- ✓ 4 entrées en formation individualisée ;
- ✓ 3 définitions de projet professionnel.

Dans cet accompagnement, nous ne devons pas oublier de tenir compte de la précarité morale. Souvent, les usagers sont en perte de repères et de notion du temps, ce qui, par exemple, leur fait rater un rendez-vous avec leur référent de France Travail. La lourdeur administrative et les circuits décourageants les renvoient à un sentiment d'infériorité. De plus, leur priorité n'est pas toujours celle de trouver un travail. Aux difficultés de la recherche d'emploi il faut, le plus

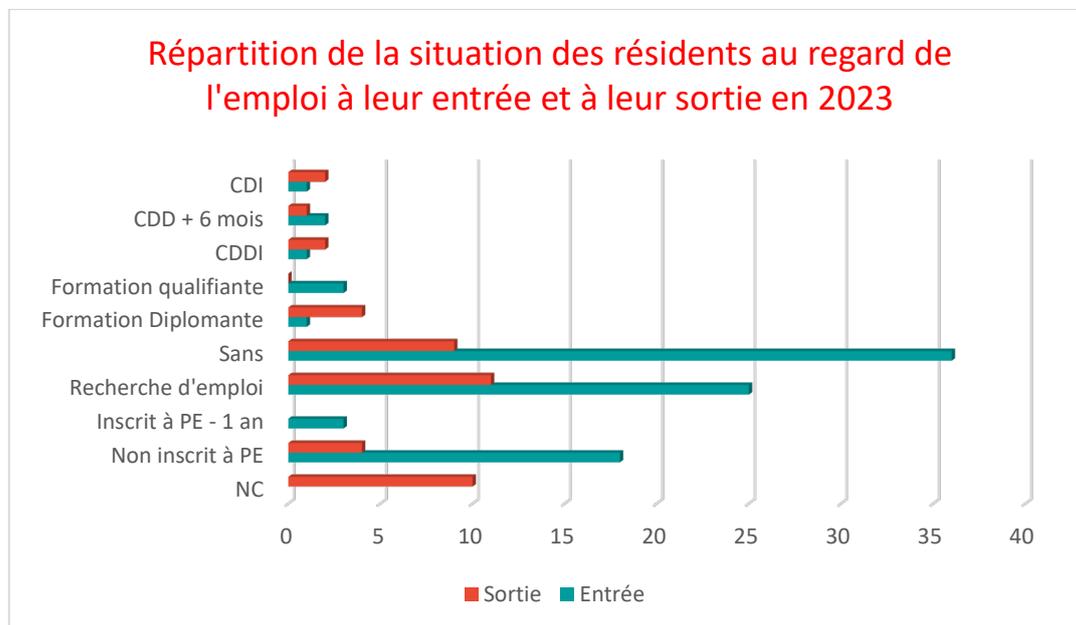
souvent, ajouter la gestion de leurs addictions, de leur estime de soi, de leurs pathologies et de leurs blessures familiales.

L'accompagnement des résidents dans le cadre de l'insertion professionnelle est généralement semé d'embûches, et il faut régulièrement les soutenir et reprendre les démarches avec eux.



Ce graphique de la répartition des ressources à l'entrée et à la sortie des résidents en 2023 donne un aperçu de l'évolution de la situation financière des personnes accueillies. Il révèle que la plupart des résidents sont arrivés au CHRS Thuillier alors qu'ils n'avaient aucune ressource ou bénéficiaient du revenu de solidarité active (RSA), alors qu'à leur sortie de l'établissement ils sont peu nombreux à ne disposer d'aucun revenu. Ils bénéficient soit du RSA, soit de l'AAH, soit d'indemnités de formation ou encore d'un salaire.

Cette constatation est le résultat positif de l'accompagnement vers l'insertion professionnelle et sociale menée par l'équipe des travailleurs sociaux, en collaboration avec la conseillère en insertion professionnelle.

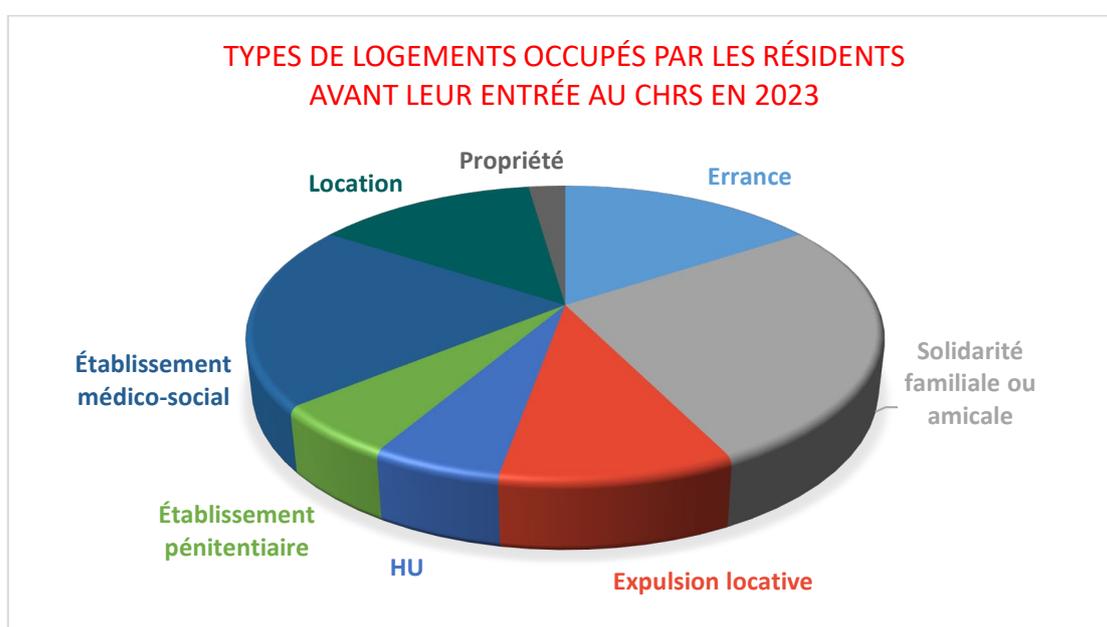


À l'instar du graphique précédent, ce graphique, qui présente la situation des résidents au regard de l'emploi à leur entrée et à leur sortie, révèle clairement que, à leur entrée, ils se trouvent dans des situations de précarité au regard de l'emploi : dispensés de recherche, non-inscrits à Pôle emploi/France Travail ou en recherche d'emploi. À leur sortie, on constate qu'un bilan de compétences a été établi et qu'ils sont soit en recherche d'emploi, soit en formation, soit en emploi avec un CDI ou un CDDI.

Là encore, on constate que l'apport bénéfique pour l'insertion des résidents dans le cadre de l'accès à l'emploi est à mettre au crédit de l'équipe des travailleurs sociaux et de la conseillère en insertion professionnelle, qui reçoivent, accompagnent, soutiennent les hébergés, parfois dans des conditions matérielles et psychologiques difficiles, tout au long de l'année.

7. Situation au regard du logement

Lors de leur arrivée au sein du CHRS, on peut constater que, dans la grande majorité des cas (environ 90 %), les futurs résidents étaient logés dans des conditions particulièrement précaires : errance, abri de fortune, solidarité familiale ou amicale, expulsion locative, Centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) ou établissement médico-social. Ce constat signifie que l'accompagnement social des personnes hébergées présentera autant de complications que la personne aura vécu des traumatismes sociaux, familiaux, psychologiques. Il sera parfois nécessaire de réparer et de stabiliser l'état de santé physiologique et mental de la personne hébergée avant d'entamer toute démarche d'insertion.



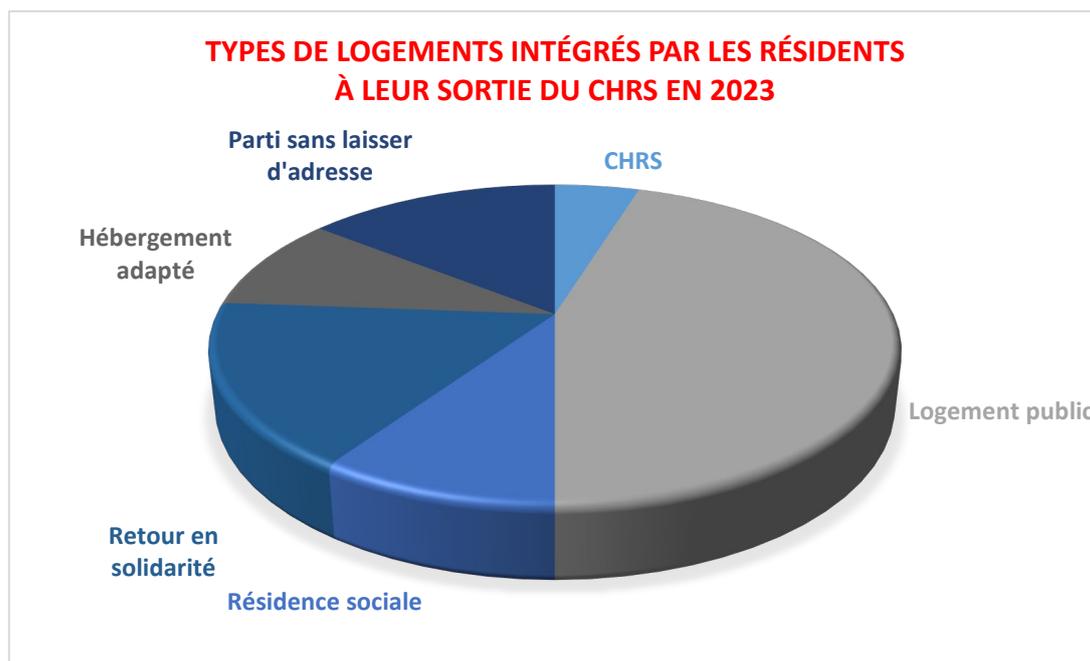
Pour les personnes accueillies sur le CHRS, l'accès au logement symbolise une étape importante de leur parcours de vie. Rapidement, et dès leur arrivée, les familles souhaitent travailler cet axe, qui représente une priorité pour elles. Pour autant, les familles ne sont pas toutes en capacité d'accéder à cette autonomie. C'est pourquoi il est nécessaire de prévoir un temps dit « d'évaluation » afin de pouvoir travailler sur les dossiers de demande de logement en adaptant l'orientation à la situation.

Pour certaines personnes, trop affectées par des difficultés de santé ou leur parcours de vie, le recours au logement autonome n'est pas envisageable à moyen ou long terme. Dans ce cas, nous travaillons sur des orientations différentes telles que :

- ✓ les structures médico-sociales ;
- ✓ les pensions de famille ;

- ✓ les maisons maternelles ;
- ✓ les résidences sociales ou résidences d'accueil.

Ces orientations sont réalisées en collaboration avec le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) de la Somme, la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de l'Oise mais également la Direction départementale de l'emploi, du travail et de la solidarité (DDETS) dans le cadre de l'établissement des dossiers prioritaires : droit à l'hébergement opposable (DAHO) et droit au logement opposable (DALO).



À la lecture du schéma précédent, on constate que, malgré des situations de grande précarité, les personnes hébergées sortent du CHRS dans des conditions plus favorables et de moindre exclusion que lorsqu'elles sont arrivées, puisqu'elles intègrent soit des logements autonomes dans le secteur public ou privé, soit des établissements adaptés à leur problématique, ou encore, regagnent leur structure familiale ou amicale pour près de 85 % d'entre elles.

Avant la sortie, l'équipe des travailleurs sociaux veille à ce que le résident prévoie...

- ✓ **des économies.** Nous encourageons vivement les personnes que nous accueillons à réaliser des économies afin de pouvoir faire face aux différentes dépenses inhérentes au relogement : dépôt de garantie, premier loyer, etc.
- ✓ **des achats de mobilier.** Nous accompagnons les personnes accueillies pour qu'elles puissent faire les achats nécessaires à leur installation. Afin de minimiser les dépenses, nous favorisons les achats de seconde main auprès d'associations telles que Les Astelles ou Emmaüs.

- ✓ **la gestion du budget.** Quand la personne accueillie ne bénéficie pas de mesure de protection ou d'accompagnement à la gestion budgétaire, nous l'accompagnons par l'intermédiaire d'entretiens réguliers. En effet, en adaptant des méthodes de gestion, en prenant en considération la globalité des dépenses du ménage, il est nécessaire de réaliser un point sur le budget mensuel avec la personne accueillie pour l'analyser et l'aider à prioriser ses dépenses. Nous accompagnons les hébergés vers une prise de conscience en leur rappelant régulièrement l'importance de s'acquitter du loyer mensuel afin de préserver son toit.
- ✓ **la préparation à l'emménagement.** Nous accompagnons les personnes bénéficiant de l'attribution d'un logement pour l'ouverture des compteurs (gaz, eau, électricité), la souscription du contrat d'assurance... Nous les aidons à formuler les demandes d'aides à la régularisation du dépôt de garantie (recours au FSL ou à l'avance Loca-pass).
- ✓ **le recours aux mesures d'accompagnement budgétaire.** En accord avec la personne, il est parfois nécessaire d'envisager la mise en place d'une mesure de protection juridique ou une mesure d'accompagnement budgétaire par le juge des tutelles. Ces démarches garantissent au bailleur que le loyer et les charges seront payés régulièrement.

8. Tranches de vie

Témoignage de l'évolution vers un logement autonome

« Je suis Mme Y. Redyne, je suis arrivée en France le 21 juillet 2017 et je suis originaire de Kinshasa, en République du Congo. J'ai passé des moments très difficiles jusqu'à ce que je quitte Paris pour Amiens avec mes deux garçons. Après avoir été régularisée, mon histoire a changé quand je suis arrivée à L'Îlot avec mes deux garçons. Les choses ont avancé du jour au lendemain. Tout s'est bien passé. Aujourd'hui, 12 février 2024, je suis à 15 jours d'accéder à mon propre logement. »

Ou comment une personne résume avec humilité un parcours pourtant long, éreintant mais surmonté avec résilience, la motivation et l'amour pour ses enfants lui servant de moteur au quotidien.

C'est l'histoire de Mme Y, qui malgré une gestion du quotidien fatigante, pourchassée par de multiples questionnements, a su faire face. C'est elle qui a aidé son référent dans l'accompagnement. En restant positive, en se mobilisant, en écoutant ses conseils. De Kinshasa à Amiens... De 2017 à 2024... Du doute à l'espoir, du rêve à la réalité. Autant d'étapes, d'épisodes de vie qui resteront la mémoire de ce parcours.

« Mon propre logement » : symbole d'un rêve auquel Mme Y n'avait jamais eu accès, symbole d'un recommencement.

Témoignage en lien avec la justice par le biais du placement extérieur

« Je suis Nina L. et je suis arrivée au CHRS Thuillier au mois de décembre en car à la gare routière d'Amiens, où ma référente m'attendait afin de m'accompagner au CHRS. J'avais beaucoup de craintes liées à ce retour dans le monde réel, sur l'entrée en structure, sur la confiance, l'accompagnement, l'accueil, mon insertion...

Une fois arrivée, l'équipe éducative a pu se présenter à moi, j'ai pu visiter les espaces collectifs ainsi que le logement qui m'avait été attribué pendant la période de mon placement extérieur. Cet accueil a été très accueillant et cela m'a permis d'être rassurée car j'arrivais dans un endroit totalement inconnu.

Je suis accompagnée dans toutes mes démarches administratives et personnelles. L'équipe et ma référente sont toujours à l'écoute. Ils ne vous laissent pas dans vos problèmes. J'ai d'ailleurs grâce à l'équipe éducative et à l'accompagnement social trouvé un emploi en CDDI très rapidement après mon arrivée. Je les en remercie sincèrement. C'est une structure humaine et accueillante. »

C'est le témoignage de Nina qui sort de détention et réalise à quel point revenir dans le « monde réel » allait être difficile après ces quelques mois passés enfermée avec elle-même. Elle craignait de ne pas être acceptée, de ne pas retrouver sa place, de ne pas réussir à se réinsérer dans la société après cette expérience. Pourtant, ses craintes sont devenues sa force, elle a retrouvé espoir et confiance en elle. C'est grâce à sa détermination que l'accompagnement social a été mené à bien et qu'elle a pu s'inscrire dans un projet professionnel.

Témoignage en lien avec le parcours vers l'emploi

« Bonjour, je me présente, je m'appelle Priscillia, j'ai 37 ans et je suis au foyer de L'Îlot à Thuillier depuis le mois de septembre.

Grâce à L'Îlot Thuillier, j'ai pu repartir sur de bonnes bases après ma sortie de détention. Ils m'ont accueillie sans aucun préjugé, m'ont donné une chance de m'en sortir et de reprendre tout à zéro, une vie sociale et indépendante. Je peux aujourd'hui avoir la fierté de me dire que j'ai retrouvé un travail, bientôt un logement mais aussi mon permis de conduire.

Entrer à L'Îlot a été une opportunité très enrichissante pour ma part. Ils ont été à l'écoute de mes besoins et présents pour mes démarches quand c'était nécessaire. Je tiens à les remercier pour leur aide et leur présence. De plus, j'ai pu découvrir une ville que je ne connaissais pas. Un grand merci à toute l'équipe de L'Îlot. »

Priscillia a intégré notre CHRS après plus de trois années passées en détention. Très rapidement, elle a mis à profit cette liberté récemment retrouvée pour effectuer de nombreuses démarches d'insertion, en s'appuyant sur le soutien moral et l'accompagnement social de l'équipe du CHRS. Sa réactivité et son investissement témoignent de sa volonté de laisser derrière elle son passé carcéral et d'avancer vers un avenir désirable.

Ainsi, en quelques mois, Priscillia a remis sa situation administrative à jour, a rétabli un lien régulier avec ses enfants et, depuis peu, a commencé un contrat de travail dans le domaine des espaces verts. Comme elle a été éloignée du monde professionnel pendant plusieurs années, ce contrat d'insertion favorise un retour à l'emploi adapté et progressif. Elle a désormais pour projet d'accéder à un logement autonome lui permettant, à terme, d'accueillir à nouveau ses enfants...

Témoignage en lien avec le parcours de soins

« Je m'appelle Mme B. Je suis ici, à L'Îlot Thuillier, depuis 3 mois environ. Un des problèmes que je dois résoudre est celui de l'addiction. Mais le chemin vers la guérison est semé d'embûches.

Le 1er, rendez-vous avec l'association Le Mail pour une évaluation méthadone. Rendez-vous que j'ai eu assez rapidement avec une éducatrice. Deux autres sont nécessaires avant un passage en commission où sera statué si, oui ou non, on me délivre le traitement.

Et là, premier écueil : il y a tellement de demandes qu'il faut trouver de la place pour le rendez-vous avec un psychologue. Deuxième écueil : il n'y a plus que deux médecins, qui ont donc des créneaux spécifiques dans la semaine pour ces "évaluations méthadone" donc autant dire qu'il faut compter 1 mois environ avant la délivrance du traitement. (Il paraît que j'ai de la chance, car il y a quelques temps c'était plus 3 voire 4 mois.). Troisième écueil : comment gérer sans traitement pendant tout ce temps ? Trouver un autre médecin. Là aussi, problème, car il faut que celui-ci fasse partie du protocole et accepte de vous recevoir (l'habituel "J'ai trop de patients donc je n'en prends pas de nouveaux").

Et là, on se retrouve avec une nouvelle problématique : soit je sais que je vais être malade à en souffrir terriblement, soit je me tourne vers le marché noir pour trouver de la méthadone, encore faut-il avoir des contacts. Ou alors, choix qui me semble indécent, devoir reprendre de l'héroïne, pas par choix mais surtout pour ne pas être malade... »

Le témoignage de Mélissa souligne quelles sont les difficultés qui s'ajoutent au quotidien lorsqu'une personne est dépendante à un ou plusieurs produits (alcool, drogues, médicaments...) – on parle alors de polytoxicomanie – mais aussi à un système qui est défaillant par manque de personnel. Ce qui l'oblige parfois à être suivie par un médecin de ville, pas toujours formé en addictologie, dans le jugement sur le suivi des « tox ». Il est plus facile de trouver le produit clandestinement que de se faire soigner légalement.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

1. Être parent malgré les violences intrafamiliales

Au cours de l'année 2023, plusieurs femmes, avec ou sans enfants, ont été orientées vers le CHRS Thuillier. Les parcours de vie de certaines d'entre elles reflètent une réalité préoccupante : elles sont victimes d'une violence conjugale qui se manifeste par des agressions physiques, verbales ou psychologiques telles que les menaces, le harcèlement moral, les atteintes à la vie privée ou encore les injures et la diffamation.

Il n'est pas rare d'entendre, chez ces femmes, ce questionnement : « *Comment évoluer dans un contexte de violence et surtout quel avenir puis-je donner à mes enfants ?* »

Pour y répondre et proposer un accompagnement adapté aux victimes comme aux auteurs, l'équipe des travailleurs sociaux de Thuillier continue de se former sur cette thématique et reste en veille juridique pour dispenser un accompagnement plus efficient.

Durant l'année 2023, l'équipe de Thuillier a participé à plusieurs événements en lien avec cette problématique.

Violences conjugales et intrafamiliales

- ✓ conférence « Le contrôle coercitif : au cœur de la violence conjugale » réalisée par Andreea Gruev-Vintila, maîtresse de conférences en psychologie sociale.
- ✓ conférence organisée par l'association AGENA sur les auteurs de violences intrafamiliales.

Parentalité

- ✓ mise en place de partenariat avec le Conseil départemental sur les questions d'information préoccupante.
- ✓ mise en lien avec les centres de Protection maternelle et infantile (PMI) en vue d'un partenariat.
- ✓ mise en place auprès des familles d'ateliers sur les questions de parentalité (sensibilisation aux carences affectives, obligation de scolarité et d'éducation, danger des écrans...).
- ✓ finalisation du projet de mise en place, courant 2024, d'ateliers « Libérer la parole » animés par une psychologue, future bénévole de notre établissement.
- ✓ accueil de stagiaires en psychosociologie avec pour projet la mise en place de procédures d'accompagnement à la parentalité et de développement du partenariat via l'ancrage territorial.

Dans la société actuelle, la violence sous toutes ses formes, la parentalité, la « pseudo-normalité » proposée ou imposée par l'évolution sociétale sont autant de sujets qui ne sont pas simples à aborder avec les personnes concernées.

Cependant, même s'il s'agit d'un accompagnement de longue haleine, il est du devoir de notre équipe pluridisciplinaire de poursuivre ces différents challenges avec de nouveaux projets, courant 2024. *



2. Les ateliers collectifs, tissage du lien social et bénévolat

L'année 2023 a été particulièrement riche en animations d'ateliers collectifs permettant de travailler de multiples facettes du tissage du lien social. Ainsi, l'animation de ces ateliers ou la mise en place de ces événements festifs ont permis aux résidents de renouer avec le contact social, de retrouver l'estime de soi, de communiquer et d'échanger avec les autres, de retrouver de la chaleur humaine...

Zoom sur les activités, ateliers, rencontres, sorties du CHRS Thuillier en 2023

- ✓ repas du Nouvel An.
- ✓ accompagnement d'un groupe de résidents pour assister à une pièce de théâtre dans le cadre de la sortie de résidence de la compagnie de théâtre « Collectif perdu ».
- ✓ porte-à-porte poétique au sein du CHRS avec Julien Bucci dans le cadre du festival « Le Rayon vers ».
- ✓ laboratoire poétique avec Coline Marescaux dans le cadre du festival « Le Rayon vers ».
- ✓ organisation d'un match de football mêlant les résidents de La Passerelle et ceux de Thuillier.
- ✓ barbecue organisé avec les résidents et l'équipe du CHRS.
- ✓ journée à la mer – au cap Blanc-Nez – avec le centre social Elbeuf.
- ✓ sortie pour la journée au plan d'eau du Canada avec 8 résidents de Thuillier.
- ✓ visite du zoo de Lille et de la ville avec le centre social Elbeuf.
- ✓ visite du jardin botanique d'Étretat avec le centre social Elbeuf.
- ✓ visite du musée du Louvre à Lens avec le centre social Elbeuf.
- ✓ repas collectif à thème : « L'Afrique est à l'honneur ».
- ✓ sortie au parc du Bocasse avec le centre social Elbeuf.
- ✓ sortie éducative en bibliothèque d'un groupe de résidents pour l'emprunt et la mise en place des activités « jeux de société ».
- ✓ formation de sensibilisation au compost animée par l'association Les Recyclettes dans le cadre du projet d'installation d'un compost partagé au CHRS Thuillier. Trois résidentes du CHRS ont pu participer à cette formation avec ainsi que le travailleur social, référent du projet.
- ✓ visite de la Maison de la culture d'Amiens dans le cadre de notre participation annuelle au Festival international du film amiénois (FIFAM).
- ✓ ateliers d'intérêt collectif sur le maintien de l'accès aux droits et sur l'accès au logement.
- ✓ atelier « Vie affective et sexuelle ».

- ✓ ateliers collectifs et sensibilisation « La rentrée scolaire, a-t-on tous un cartable ? ».
- ✓ accompagnement d'un groupe de résidents à l'artothèque et prêts d'œuvres d'art via le projet « L'art et moi... ».
- ✓ bénévolat réalisé par les résidents de notre établissement dans le cadre du Festival international du film amiénois (FIFAM).
- ✓ intervention de l'association AIDES dans le cadre de la prévention et de la sensibilisation aux maladies et infections sexuellement transmissibles, avec séances de dépistage.
- ✓ spectacle de Noël assuré par un magicien professionnel. Événement inter-établissements du territoire amiénois.
- ✓ pour finir, passage tant attendu du père Noël, assuré par un bénévole depuis plusieurs années, pour la remise des cadeaux aux enfants de l'établissement.

Zoom sur le bénévolat

Le bénévolat est une action citoyenne chère aux yeux de L'Îlot. Cette solidarité est un levier important dans le cheminement vers l'estime de soi de notre public. L'année 2023 a été très riche concernant les propositions d'ateliers mis en place par des bénévoles. Ils étaient quatre à donner de leur temps, pour un total de 78 heures, au profit des personnes que nous accueillons.

Jacques, retraité de l'enseignement professionnel, habitant notre quartier, est venu proposer un peu de son temps libre afin de partager ses connaissances. Il a animé des ateliers d'alphabétisation, soit 1 heure, trois fois par semaine, auprès de 10 personnes. Les participants ont pu apprécier son écoute, sa disposition à comprendre les difficultés que rencontre une personne d'origine étrangère pour tenter de se faire comprendre. Ces ateliers ont eu pour but de favoriser leur réinsertion et de légitimer leur demande de régularisation. Ils ont été suspendus après de nombreux départs de résidents, qui occupaient principalement des places mise à l'abri.

Le prochain challenge de Jacques serait de débiter l'initiation à l'informatique.

Anne-Sophie, enseignante de métier, est une résidente amiénoise du même quartier. Elle a proposé, avec l'aide d'un travailleur social, plusieurs séances de 2 h 30 de marche, pour un groupe composé le plus souvent des mêmes participantes qui ont montré leur motivation afin de fouler les rues de notre quartier et découvrir des lieux méconnus et pourtant si proches de nous. Ce moment de convivialité a pour objectif de sortir de l'établissement, de consacrer du temps à soi, d'oublier temporairement les soucis du quotidien. Cette activité a pris fin cet été, du fait des nouvelles obligations professionnelles de notre bénévole. Elle passe également une formation qualifiante en tant que professeur de yoga et propose de mettre en place cette nouvelle activité à partir de septembre 2024.

Fabienne, depuis novembre 2023, propose un atelier de soutien scolaire à deux enfants de notre établissement, scolarisés en primaire et âgés de 7 et 9 ans. Ces enfants sont contents d'avoir des cours particuliers tous les mercredis, pendant une heure chacun. Cela leur permet de refaire des exercices déjà vus en classe, d'avoir des explications sur des leçons de leur programme, de faire de la lecture... Les résultats de ces ateliers individuels sont visibles. Fabienne a pu aussi mettre en avant les difficultés d'apprentissage concernant la petite L. ; le travailleur social référent s'est mis en lien avec ses professeurs pour échanger sur ces difficultés et proposer en enseignement plus adapté, en intégrant l'Unité localisée pour l'inclusion scolaire.

Sarah a débuté des séances de lecture auprès du jeune public de notre établissement afin de les sensibiliser à la lecture et de les aider à renouer avec les livres...

Malheureusement, ces ateliers ont pris fin avec le départ de Sarah pour les États-Unis.

Nous remercions l'ensemble de nos bénévoles pour leur sens de l'engagement et espérons pouvoir vivre de nouveaux projets avec eux très prochainement.

3. Le travail d'intérêt général (TIG) : poursuivre nos orientations associatives pour lutter contre la récidive et favoriser l'insertion

L'association L'Îlot poursuit son engagement depuis plusieurs années, grâce à une convention cadre avec le ministère de la Justice, afin d'accueillir des personnes condamnées à des peines alternatives à la prison.

Durant l'année 2023, le CHRS Thuillier a maintenu un lien régulier avec l'administration pénitentiaire en continuant, comme au cours des années précédentes, à accompagner des personnes sous main de justice dans le cadre de la réalisation de travaux d'intérêt général (TIG). Concrètement, le lien avec l'administration pénitentiaire s'effectue avec le SPIP de la

Somme, qui est notre seul interlocuteur en ce qui concerne l'orientation et l'accueil des personnes ayant été condamnées à effectuer une mesure de TIG. Dans un premier temps, les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) nous sollicitent pour nous présenter la situation d'une personne ayant été condamnée par le juge d'application des peines (JAP) à réaliser un certain nombre d'heures de TIG. Nous convenons ensuite d'un entretien avec la personne concernée, au cours duquel sont évoquées les formalités administratives, la présentation de notre association ainsi que les différentes tâches que la personne pourrait être susceptible de réaliser. Le cadre de l'accueil et du suivi de TIG sur le terrain sont également précisés durant cette première rencontre.

Ainsi, la personne s'engage en ayant connaissance des conditions du déroulement de ses TIG dans leur ensemble. Cet entretien est aussi un espace qui permet à la personne d'évoquer d'éventuelles contraintes extérieures (emploi, vie de famille...). Ces précisions nous permettent de programmer un planning adapté à sa situation. Tous ces éléments ont pour objectif de favoriser la mise en œuvre des TIG afin que la personne puisse s'engager dans cet aménagement de peine dans de bonnes conditions et de façon durable.

Dans notre établissement, les personnes accueillies dans le cadre de TIG peuvent être affectées à des tâches de maintenance avec l'agent de maintenance ou des tâches de ménage avec l'agent d'entretien. Ces professionnels assurent le suivi des tâches et de l'investissement de la personne sur le terrain, en binôme avec un travailleur social qui s'assure du bon déroulement de la période de TIG et du lien régulier avec le CPIP chargé du suivi de la mesure. Au cours de l'année 2023, quatre personnes nous ont été adressées par le SPIP de la Somme pour effectuer au total 264 heures de TIG dans notre établissement. En accord avec le SPIP, ces personnes ont été accueillies sur des périodes séparées, afin de leur apporter une plus grande disponibilité et de pouvoir ainsi ajuster notre suivi en fonction du comportement et des capacités de la personne. La mesure de TIG, par son aspect professionnalisant, favorise la réinsertion de la personne condamnée en lui offrant l'opportunité de se positionner au sein d'une équipe en tant que futur salarié, lui laissant ainsi la possibilité de se projeter en situation d'emploi pour la suite de son parcours.

PERSPECTIVES 2024

L'inscription dans la démarche qualité et évaluation

Depuis plusieurs années, nous constatons une pluralité du public, avec des phénomènes de précarité sévère qui cumulent des difficultés d'ordre psychologique, médical et social. De plus, l'évolution de la réglementation des dispositifs « Accueil, Hébergement, Insertion » nous impose une agilité dans nos pratiques et une capacité d'innovation.

Nous souhaitons mettre l'accent sur plusieurs perspectives de travail :

- ✓ poursuivre la mobilité des personnes et augmenter le taux de rotation en fonction des profils qui nous sont adressés afin d'optimiser le taux d'occupation ;
- ✓ engager une réflexion sur l'évolution du CHRS en diffus ;
- ✓ favoriser l'admission d'hommes sous main de justice et souhaitant renouer des liens avec leurs enfants ;
- ✓ accroître l'accueil des personnes en placement extérieur ;
- ✓ développer le projet du placement extérieur à domicile ;
- ✓ dans le cadre des orientations stratégiques de l'association, poursuivre une collaboration de proximité et de partenariat avec la justice.

L'année 2024 marquera également notre établissement par la mise en conformité via une évaluation externe. Pour ce faire, nous aurons l'opportunité d'être accompagnés par un cabinet qualifié. C'est dans cette perspective que l'association l'Îlot a souhaité engager une démarche qualité avec l'ensemble de ses établissements d'hébergement. Sous la coordination de la Direction du pôle hébergement et avec l'appui de la Responsable qualité et de la Directrice des ressources humaines, nous avons opté pour une méthode de groupe de travail transversal commune à l'ensemble des établissements d'Île-de-France et d'Amiens. À partir des objectifs du référentiel de la HAS, les responsables ou des directeurs sont pilotes de thématiques, qu'ils mènent avec un référent désigné au sein des équipes de proximité (travailleur social, agent d'accueil...). Au terme de la réflexion, les outils et la procédure sont présentés par le groupe, puis amendés et validés par les responsables.

Afin de répondre aux exigences de l'évaluation externe et d'accompagner les équipes dans la mise en conformité des divers process, plusieurs outils contractuels sont en cours d'actualisation et d'harmonisation :

- ✓ instances représentatives des résidents ;
- ✓ questionnaire de satisfaction ;

- ✓ dossier du résident ;
- ✓ respect des droits fondamentaux ;
- ✓ plan de gestion crises et continuité de l'activité ;
- ✓ bientraitance et prévention des risques de maltraitance et de violence.

De façon concomitante, un cabinet pilotera avec l'ensemble des équipes la réécriture des projets d'établissement. Cela nous permettra de mettre à jour les livrets d'accueil, les contrats de séjour, les règlements de fonctionnement, et d'assurer la bonne application de la loi 2002-2. Le Conseil de vie sociale ou les instances en place seront bien entendu associés à ce travail de réflexion. D'ailleurs, les élections des nouveaux membres du CVS ont eu lieu fin 2023 avec un succès et un dynamisme d'engagement très prometteurs.

De plus, le choix de la gouvernance de l'Îlot de nommer un même responsable d'établissement pour le CHRS Thuillier et le CHU La Passerelle va favoriser et impliquer un travail transversal auprès des équipes qui permettra également de s'inscrire dans la stratégie du Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) prévu courant 2024.

Bien sûr, nous allons poursuivre les projets en cours afin de mieux préparer les résidents à l'autonomie et à s'ouvrir sur l'extérieur. Pour cela, nous avons plusieurs leviers à développer :

- ✓ enrichir l'offre de bénévolat pour l'accompagnement à la culture, aux loisirs, aux services informatiques linguistiques ;
- ✓ sensibiliser les familles à la question du « savoir habiter » et s'inscrire dans une démarche citoyenne via le Conseil de vie sociale ;
- ✓ renforcer les permanences des partenaires santé, parentalité, emploi, etc., sous forme de convention.

Pour finir, l'année 2024 tend à s'inscrire dans l'innovation de nos pratiques. Sommes-nous prêts ?

À suivre !

MERCI À NOS PARTENAIRES

Il nous faut réactiver nos liens avec nos partenaires, mais également en créer d'autres, notamment avec différents bailleurs sociaux.

L'équipe doit continuer de s'inscrire dans différentes concertations et rencontres à thème organisées par la DDCS, le SIAO ou la ville d'Amiens.

Participer de manière régulière et durable à des réunions nous permettra d'impulser une dynamique et d'améliorer les connaissances de l'équipe sur les différents dispositifs existants.

Santé

- ✓ Centre médico-psychologique Delpech
- ✓ MDSI / PMI rue Riolan
- ✓ Le CSAPA de l'association Le Mail
- ✓ SoMeD : une antenne médicale où sont dispensés des soins gratuits
- ✓ Équipe mobile psychiatrique de prévention et d'accès aux soins (EMPPAS)

Accompagnement social

- ✓ Croix-Rouge
- ✓ Secours catholique – Caritas France
- ✓ Banque alimentaire
- ✓ Restaurants du Cœur
- ✓ Union départementale d'accueil et d'urgence Sociale (UDAUS)

Accompagnement administratif

- ✓ Centre d'information des droits des femmes (CIDFF)
- ✓ Caisse d'allocations familiales (CAF)
- ✓ Préfecture
- ✓ Mairie de quartier et Centre communal d'action sociale (CCAS) d'Amiens
- ✓ Conseil général de la Somme
- ✓ Union départementale des associations familiales (UDAF)
- ✓ Association Yves Le Fèbre

Accès à l'emploi

- ✓ France Travail et Mission locale
- ✓ Plusieurs centres de formation et entreprises d'insertion : O'Zange, Retravailler Picardie, AFPA, AREAF, Somme Travail Intérim, UFCV, Amiens Avenir Jeunes, GRETA, IREAM...

Administration pénitentiaire

- ✓ SPIP
- ✓ Centres pénitentiaires de Beauvais, de Bapaume et de Liancourt



Centre d'hébergement et de réinsertion sociale l'Îlot Thuillier

71 rue Louis Thuillier
80 000 AMIENS
03 22 95 64 88
thuillier@ilot.asso.fr

www.ilot.asso.fr

